

Factsheet

Gestion de fortune indépendante

La gestion de fortune indépendante n'est pas un service homogène. En effet, les services offerts sont divers et adaptés aux besoins individuels des clients. Bien souvent, il s'agit moins de gérer la fortune confiée à la banque que de prendre en compte les intérêts patrimoniaux des clients dans leur globalité.

Approche globale de la gestion de fortune Les activités recouvrent notamment le conseil en matière d'opérations de placements, la consolidation de la fortune, la couverture par les assurances, l'aménagement de la prévoyance, la constitution de portefeuilles immobiliers ainsi que la planification successorale et le règlement de successions.

Si les gérants de fortune indépendants ne doivent pas avoir d'autres intérêts que ceux de leurs clients, on attend également d'eux qu'ils possèdent certaines qualités: compétences techniques, sens des priorités, discrétion, fiabilité, fidélité dans le temps et clairvoyance. Dans une époque marquée par l'évolution rapide et imprévisible du marché et des produits, ainsi que par une volatilité importante, un conseil personnalisé indépendant s'inscrivant sur le long terme peut constituer un avantage décisif aux yeux des clients.

Spécialisation – des catégories de placement spécifiques Cependant, la gestion de fortune indépendante peut également être une activité très spécialisée, centrée sur certaines catégories de placement en particulier, telles les devises ou les placements private equity. Ce type d'offres ne s'adresse ainsi pas directement aux clients, mais à d'autres gérants de fortune indépendants ou travaillant pour le compte d'une banque.

Les gérants de fortune indépendants ne sont donc pas uniquement prestataires pour le consommateur final, ils sont aussi clairement actifs dans le secteur B2B. Ils ont ainsi créé en Suisse une dynamique forte dans le domaine des placements collectifs de capitaux.

Importance de l'indépendance L'idée entrepreneuriale de la plupart des gérants de fortune indépendants est née du besoin de gérer la fortune des clients selon leurs propres convictions. Le gérant de fortune est indépendant dans la mesure où l'exercice de sa profession n'est pas soumis à des contraintes techniques et ne nécessite pas l'approbation de tiers.

C'est en cela que le gérant de fortune indépendant se distingue des autres entrepreneurs du secteur financier. L'indépendance exige aussi une grande objectivité, le refus d'intégrer des réseaux professionnels (occultes) et le maintien en première ligne des intérêts du client dans la sélection et la recommandation des produits et services financiers.

Part de marché considérable et structures industrielles

- Forte dynamique** Depuis les années 80, les gérants de fortune indépendants n'ont cessé de consolider leur position en Suisse. D'après une récente étude de BNP Paribas, environ 3000 gérants de fortune indépendants exerceraient en Suisse. Ces derniers gèrent un sixième de l'ensemble des fonds placés en Suisse, soit 650 milliards de francs sur les 3708 milliards de francs (au T2 2008) que représente la fortune totale gérée dans tout le pays. 60% des entreprises environ gèrent moins de 500 millions de francs, le portefeuille moyen d'une entreprise s'élevant à 150 millions de francs.
- Création considérable de plus-values** Si l'on se base sur un revenu annuel brut moyen de 0,8% sur les fortunes gérées, la création de plus-values dépasse les 4 milliards de francs. Elles sont composées d'honoraires de gestion de fortune et de conseil, de commissions pour l'exécution d'ordres pour des papiers-valeurs, ainsi que de provisions découlant de la vente de produits financiers.
- Nombre d'emplois important** Avec une moyenne de 3,7 collaborateurs par entreprise, environ 9600 personnes travaillent dans ce secteur, dont près de 6000 assurent la gestion de fortune à proprement parler et le conseil. Les 3600 autres effectuent les tâches administratives et d'autres travaux. Le secteur est particulièrement fragmenté. En effet, il est composé de quelques rares grandes entreprises et de nombreuses petites et très petites entreprises, les firmes d'un à deux collaborateurs étant majoritaires.
- Prédominance de l'étranger** Etant donné que la proximité avec le client est essentielle dans cette branche, la clientèle est principalement régionale ou européenne. Il ressort du travail de diplôme de Stefan Schmid, publié par le Swiss Banking Institut en 2007, que 46,9% des clients des gérants de fortune indépendants sont suisses et 53,1% étrangers. Les disparités sont également importantes entre régions: la proportion de clientèle étrangère est beaucoup plus importante en Suisse romande et au Tessin (66,7% et 91,3%) qu'en Suisse alémanique.
- Pression croissante des coûts** Selon diverses enquêtes, le secteur prévoit une augmentation des frais administratifs sur le long terme en raison de la pression réglementaire croissante. Le déclin des fortunes dans le monde entier, consécutif à l'actuelle crise financière et économique, fait quant à lui chuter les marges et la rentabilité, les clients préférant des produits plus simples et plus transparents.
- Tendance à la consolidation** Ce sont essentiellement les entreprises de petite taille qui doivent s'attendre à engranger des revenus moindres. C'est donc dans ce cadre que les coopérations et les modèles d'entreprise alternatifs devraient prendre une importance croissante, les alliances permettant de regrouper les processus, de réduire les coûts et d'améliorer l'offre. Les gérants de fortune indépendants pourront ainsi répondre de manière encore plus précise aux besoins d'une clientèle toujours plus exigeante.

Importance de l'indépendance Les gérants de fortune indépendants se doivent d'attacher un soin particulier à l'indépendance car celle-ci représente toujours un facteur concurrentiel décisif. Avec la relation client, qui remonte souvent à plusieurs générations, l'indépendance est à la base de la réussite de tout modèle de gestion. Elle offre également de belles opportunités pour l'avenir: face à une perte de confiance dans le monde bancaire en cette période de crise, les gérants de fortune indépendants devraient susciter un regain d'intérêt.

ASG – première organisation professionnelle des gérants de fortunes indépendants

Autorégulation réussie L'Association Suisse des Gérants de Fortune (ASG) a été fondée en 1986, dans le but de créer un label de qualité reposant sur l'autorégulation. L'ASG est reconnue en tant qu'OAR par l'Autorité de contrôle en matière de lutte contre le blanchiment d'argent depuis 1999. Le Code de conduite de l'ASG est alors devenu la norme suisse pour la gestion de fortune indépendante. Remanié l'an dernier et adapté aux évolutions dans les domaines de l'économie financière et de la régulation, le nouveau Code de conduite suisse pour l'exercice de la gestion de fortune indépendante a été validé par la FINMA en 2009. Les autres documents homologués relatifs à la gestion de fortune indépendante se basent largement, voire complètement, sur les règlements de l'ASG.

Services professionnels L'ASG fournit toute une palette de services à ses membres. La formation et le perfectionnement de ces derniers et de leurs collaborateurs constitue une tâche clé de l'Association, qui organise régulièrement à cet effet des stages dans les trois régions linguistiques. L'ASG met donc en place des réunions d'échange d'informations et de partage d'expériences, les questions professionnelles étant toujours au premier plan des préoccupations. Enfin, l'Association conseille les membres sur toutes les questions relatives à l'exercice de leur activité de gérant de fortune indépendant.

Défense des intérêts L'ASG s'engage aux niveaux national et international à répondre aux demandes du secteur et à protéger les intérêts des investisseurs. Elle travaille pour cela en étroite collaboration avec les autorités et les associations économiques. En outre, grâce à une communication active, l'Association est considérée par les médias et l'opinion publique comme un intervenant décisif sur le marché financier. Une image qui est également véhiculée par le magazine trimestriel «denaris», à la fois organe associatif, instrument de relations publiques et journal spécialisé publiant des articles techniques et des articles de fond.

(Etat: août 2009)